

**OLYMPIADES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE FRANÇOIS CESARI
AU COMPLEXE DE SPORTS ET DE LOISIRS DU GRAND PAVOIS**

NOUS, André MOLINO, Maire de Septèmes-les-Vallons,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

Vu le courrier du Préfet de Police en date du 28 mars 2024 actualisant la posture Vigipirate – « urgence attentat »,

Vu la posture Vigipirate « hiver-printemps 2026 » en vigueur depuis le 5 janvier 2026, qui maintient l'ensemble du territoire national au niveau « urgence attentat »,

Considérant que le Complexe de Sports et de loisirs du Grand Pavois accueillera les Olympiades de l'école Élémentaire François Césari,

ARRETONS

ARTICLE PREMIER : Le jeudi 21 mai 2026 de 8 h 30 à 16 h 30, le Complexe de Sports et de Loisirs du Grand Pavois sera fermé à toutes personnes étrangères à l'organisation des Olympiades scolaires.

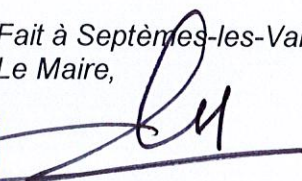
ARTICLE DEUX : La signalisation nécessaire à cette interdiction sera mise en place par les services de la Ville.

ARTICLE TROIS : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE QUATRE : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police chef de la circonscription de police de Vitrolles, Madame le chef de la Police municipale et tous les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Septèmes-les-Vallons, le 16 février 2026
Le Maire,


André MOLINO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20260216-69-2025-VL-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2026

Publication : 17/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

